



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Par domidomi

Bonjour,

Nous sommes associées, mon mari et moi dans une entreprise commerciale pour 10% des parts, nous n'avons reçu aucune invitation à des assemblée générale depuis 2015.

Le gérant nous invite à une AG extraordinaire e 18 Janvier 2019 afin de voter la cessation du bail en cours à une entreprise commerciale et le changement du siège sociale (au domicile du gérant) cependant, nous détenons un compte courant de 17400?

(refus de remboursement pour société en difficulté)

Pouvons nous refuser d'y participer? et refuser de signer le pouvoir ? Conséquence ?

Pouvons nous mettre la précisons afin d'obtenir le remboursement du compte courant ?

Merci de votre aide

D.RAUD